

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 février 2020

L'an deux mil vingt,
le 21 février

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 13 février 2020
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Annabelle DAVID, Geneviève CHEVALLIER, Marie ESTIOT, Line CHASSAC, Marie-Christine GROLLEAU ;
Mrs Philippe CACLIN, Claude JUCHAULT, Etienne PISTRE, Alain LAURENT, Yannick MÉCHIN, Jacques PHELIPPEAU, Christophe JOFFRIT, Luc LAPEYRE, Cyril FAVRIOU, Alain FRITSCH, Vincent PALLUAU, David BAUDOUIN, Michel TRICOICHE, Sébastien WATRIN, Bruno HAUDEBAULT, Vincent BACON.

Etaient absents excusés :

M David BAUDOUIN
M Etienne PISTRE a donné procuration à M Philippe CACLIN

Secrétaire :

Mme Marie ESTIOT a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte de gestion et vote des CA :
 - o Commune, Lotissement, CCAS
- Délibération pour l'Affectation du résultat
- Etude des conventions :
 - o De services et de remboursement des frais à la Maison du Protestantisme
 - o Marchés des producteurs de pays
- Organisation des bureaux de vote
- Travaux :
 - o Logement locatif la Perrière
 - o Etudes de devis
- Questions diverses

I Approbation des comptes de gestion, vote des CA et Affectation du résultat :

Mme la Maire fait savoir que les comptes de gestion présentés par la trésorerie de Melle sont identiques aux comptes administratifs de la commune et du CCAS.

Mme la Maire est autorisée à les signer.

- Commune :

Mme la Maire présente le CA 2019 :

A la section de fonctionnement	
En dépenses	711 743.69 €
En recettes	1 189 527.54 €
Faisant ressortir un résultat à affecter de	477 783.85 €
A la section d'investissement	
En dépenses	129 132.61 €
En recettes	180 095.97 €
Solde d'exécution positif de	50 963.36 €

Après intégration des restes à réaliser en dépenses de 7 598.05 €, le besoin de financement de la section d'investissement n'est pas nécessaire.

Mme la Maire fait savoir qu'il n'y a pas eu d'écriture sur le budget lotissement en 2019 et que le CA 2019 est identique au compte de gestion.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2019 du budget principal de la commune et du budget annexe Lotissement (vote à M-L).

- Affectation du résultat :

Mme la Maire rappelle le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement constatés au compte administratif et approuvés ce jour par le conseil. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, l'affectation suivante :

- Report à nouveau créditeur (002)	477 783.85 €
- Solde d'exécution (001)	50 963.36 €

- CCAS 2019 :

Mme la Maire présente le CA 2019 :

En dépenses	819.17 €
En recettes	1 672.69 €

Faisant ressortir un excédent de 853.52 € à reprendre au BP 2020.

Les membres du CCAS valide à l'unanimité des présents le CA 2019 (vote à M-L).

II Etudes des conventions :

- Convention de services et de remboursement des frais pour la Maison du Protestantisme :

Après lecture de la convention par Mme la Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des présents, Mme la Maire à signer la convention de services et de remboursement de frais entre la CCMP et la commune. Vote à M-L

- Convention Marchés de producteurs :

Après lecture de la convention par Mme la Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer la convention Marchés de producteurs entre la Chambre d'Agriculture et la commune. Pour 19 Contre 0 Abstention 2. Vote à M-L

III Organisation des bureaux de vote :

Mme la Maire établit le tableau de présence des bureaux de vote.
Il sera envoyé à chacun.

Présidente : Roselyne DEMION JACINTO

Président suppléant Prailles : Claude JUCHAULT

Président suppléant La Couarde : Philippe CACLIN

Horaires	BUREAU DE VOTE PRAILLES	BUREAU DE VOTE LA COUARDE
8 H – 10 H 30	Sébastien WATRIN Christophe JOFFRIT Grégory TREFFOT	Vincent PALLUAU Cyril FAVRIOU Dany BRICOU
10 H 30 – 13 H	Alain LAURENT Vincent BACON Jean-Luc GUERAIN	Etienne PISTRE Luc LAPEYRE Caroline ROCHER
13 H – 15 H 30	Michel TRICOCHÉ Bruno HAUDEBAULT Annabelle DAVID	Marie-Christine GROLLEAU Geneviève CHEVALLIER David BAUDOIN Sébastien BELAUD
15 H 30 – 18 H	Alain FRITSCH Jacques PHELIPPEAU Christel PERSONNE	Line CHASSAC Yannick MECHIN Marie ESTIOT
A 18 h	Dépouillement	Dépouillement

IV Travaux :

- Logement locatif La Perrière :

Mme la maire fait savoir que les locataires ont fait part de leur départ pour le mois de mai.

Des travaux en régie sont décidés :

- Réalisation d'un seuil à la porte du garage et changement du joint
- Pose d'un carrelage antidérapant sur le ciment de la terrasse.

Le remplacement du portail du garage par un portail avec une porte de service n'est pas retenu.

- Etudes des devis :

1) Conseil en assurance :

Mme la maire présente le contrat d'étude et de conseil en assurances pour un montant de 2800 € ht.

Un autre devis sera demandé avant la prise de décision.

2) Déplacement des bouteilles de gaz :

Avant les travaux d'aménagement de la rue des écoles, il est décidé de déplacer les bouteilles de gaz situées à l'entrée de l'école maternelle.

Un devis de déplacement des bouteilles s'élève à 668.25 € ht de MO, un devis d'achat de matériel à 320.82 € Ttc et un devis de contrôle normes gaz et sécurité incendie à 356.40 € Ttc. Un autre devis sera sollicité.

Il est décidé d'étudier l'installation d'un four électrique, l'avis d'un électricien sera requis.

3) Claustres :

Un devis d'achat de bois se monte à 1578.44 € Ttc.

Un autre devis va être demandé.

4) Stores cantine :

Le devis de pose de stores au réfectoire du restaurant scolaire se monte à 3450 €. Il est validé par le conseil municipal.

V Questions diverses :

- Demande de SEOLIS :

Suite à une demande de SEOLIS, le conseil municipal ne souhaite pas que les données de contact à caractère personnel relatives à un contrat de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente de la commune soient mises à disposition des fournisseurs d'électricité qui en feraient la demande.

- SITS :

Le Conseil Régional a demandé au SITS de ne plus prendre en charge les élèves venant du Pays Mellois. Cela concerne les enfants de La Couarde allant par exemple à La Mothe St Héray ou à Beaussais-Vitré, mais par contre les enfants de Prailles La Couarde allant vers le Lycée de St Maixent ne sont pas touchés.

Les enfants de la Couarde ne seront plus transportés le SITS. La CCMP devient le décideur pour retenir le nouveau transporteur, en concertation avec le Conseil Régional.

- CU BRANGER :

Une demande de CU pour 5 parcelles a été déposée. Après avoir étudié le dossier, un avis favorable pourrait être donné sous réserve d'une emprise d'environ 1 m pour prévoir un élargissement de voirie. Des devis pour l'extension des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité sont à demander.

- Logements locatifs :

Deux logements vont se libérer, un en avril et un autre en mai.

Il y a déjà un couple avec enfant qui s'est fait connaître pour un logement.

Une annonce sera mise en ligne pour l'autre logement pour une location au 1^{er} juin.

- Flyers d'infos :

Un flyer d'information sur la collecte des encombrants et sur les lignes de transports de la Nouvelle Aquitaine va être réalisé et distribué en régie.

- Structure Multisport :

Les mots d'excuses demandés aux jeunes ayant dégradé le sol du terrain sont arrivés.

- Projet éolien :

Une rencontre doit avoir lieu, après les élections municipales, avec les élus de La Mothe St Héray et d'Exoudun afin de préparer une information commune sur le projet éolien à distribuer.

- Aménagement foncier :

M Juchault fait savoir que le dossier est bloqué à la DREAL. Il rappelle que le dossier est commencé depuis 8 ans et qu'il ne pourra de nouveau avancer qu'après réponse de la DREAL sur la modification des travaux connexes.
Il est nécessaire d'attendre la décision de la DREAL.

- Soli'Car :

Un retour d'expérience sera présenté au CCAS.

- Demande de plantation :

M Laurent demande s'il est possible de planter un kaki sur le plan communal à Gros-Bois.
Avis favorable du CM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres.